



# LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2026-2029

**Orientations pluriannuelles 2026-2029**

Ministère de l'Immigration,  
de la Francisation et de l'Intégration

## POUR NOUS JOINDRE

Pour toute demande d'information, pour formuler une suggestion ou une plainte concernant les services du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration  
1200, boulevard Saint-Laurent  
Montréal (Québec) H2X 2S5

Région de Montréal : 514 864-9191

Ailleurs au Québec (sans frais) : 1 877 864-9191

Par courriel : [immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/courriel](mailto:immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/courriel)

---

### Personnes sourdes ou malentendantes

Voici les options pour communiquer avec nous par téléphone si vous êtes une personne sourde ou malentendante :

- Service de relais vidéo (SRV Canada) : [www.crtc.gc.ca/fra/phone/acces/rela](http://www.crtc.gc.ca/fra/phone/acces/rela) ;
- Service de relais téléphonique : 711.

Ce document est accessible en médias adaptés sur demande.

---

Les principes de développement durable ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action. C'est pourquoi ce document est uniquement accessible en format PDF sur le site Web du Ministère au [www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/immigration/publications](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/immigration/publications).

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN Version électronique : 978-2-555-02507-3

© Gouvernement du Québec – 2025

Tous droits réservés pour tous pays

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition que la source soit mentionnée.

# La planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029

## Les orientations

À la suite des auditions de la Commission des relations avec les citoyens de l'Assemblée nationale, tenues en octobre 2025, le gouvernement a adopté les six orientations suivantes pour la période 2026-2029.

1. Réduire progressivement le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec en :
  - Agissant dans les programmes pour lesquels le consentement du gouvernement du Québec est requis avant l'admission, pour viser, à terme, un nombre maximal de 65 000 titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et de 110 000 titulaires de permis dans le Programme des étudiants étrangers, ce qui représentera une réduction globale de 13 % par rapport à 2024 ;
  - Interpellant le gouvernement fédéral afin qu'il resserre conséquemment l'encadrement des admissions dans le Programme de mobilité internationale et des demandes d'asile à destination du Québec, principalement à Montréal et à Laval ;
  - Rétirant au gouvernement fédéral les demandes visant à obtenir les pouvoirs de sélection et de fixation des seuils pour le Programme de mobilité internationale afin de mieux aligner les admissions temporaires avec les priorités économiques et linguistiques ainsi que la capacité d'accueil du Québec ;
  - Visant le maintien du nombre de demandes de sélection à titre temporaire pour études, par rapport à 2024, pour les programmes des centres de formation professionnelle, les programmes menant à un diplôme d'études collégiales au cégep et les programmes universitaires ;
  - Prenant les moyens pour que la diminution attendue du nombre de travailleurs étrangers temporaires ne s'opère pas à l'extérieur des régions de Montréal et de Laval.
2. Diminuer les niveaux d'admissions permanentes pour les établir à environ 45 000 personnes immigrantes admises annuellement.
3. Viser une proportion de plus de 77 % de connaissance du français chez les personnes issues de l'immigration permanente et favoriser l'apprentissage du français parmi les personnes résidentes non permanentes.
4. Accroître la part des personnes issues de l'immigration permanente déjà présentes au Québec, pour que celle-ci représente 65 % ou plus des admissions à la fin de la période.
5. Maintenir une forte proportion d'immigration économique de 64 % dans les admissions permanentes en vue de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques prioritaires de l'économie québécoise.
6. Prioriser l'admission permanente des personnes réfugiées ou en situation semblable résidant déjà au Québec.

Le gouvernement du Québec se réserve la possibilité d’ajuster avant le terme de la présente planification pluriannuelle les seuils d’immigration permanente, en fonction de l’évolution et de l’atteinte, par le gouvernement fédéral, des cibles de réduction du nombre de résidents non permanents, y compris les demandeurs d’asile, présents sur le territoire québécois. Cet ajustement se reflétera alors dans le plan annuel d’immigration de l’année concernée.

## Le nombre prévu de personnes admises et la composition de l’immigration

### L’immigration temporaire

Globalement, le gouvernement du Québec vise d’ici 2029 un nombre maximal de 65 000 titulaires de permis dans le Programme des travailleurs étrangers temporaires et de 110 000 titulaires de permis dans le Programme des étudiants étrangers, ce qui représentera une réduction globale de 13 % par rapport à 2024. L’évolution du nombre de personnes titulaires d’un permis valide au 31 décembre est présentée dans le tableau 1.

**Tableau 1 – Le nombre de titulaires de permis valides au 31 décembre dans les deux programmes concernés <sup>1</sup>**

RÉSIDENTS TEMPORAIRES	2023	2024	2025 (est.) <sup>2</sup>	2026 (maximum)	2029 (maximum)
Programme des travailleurs étrangers temporaires	59 490	72 405	70 500 (65 200 - 75 800)	69 100	65 000
Programme des étudiants étrangers	118 710	128 090	105 200 (97 300 - 113 100)	106 400	110 000
<b>Total de titulaires de permis valides au 31 décembre pour les deux programmes concernés (stock)</b>	<b>178 200</b>	<b>200 495</b>	<b>175 700</b> (162 500 - 188 900)	<b>175 500</b>	<b>175 000</b>

1. Les estimations incluent toutes les personnes titulaires d’un permis valide au 31 décembre. Cela inclut les personnes qui avaient déjà un permis valide avant le début de l’année ou qui ont prolongé leur séjour au Québec au cours de l’année.
2. Estimations selon les informations disponibles au 31 août 2025.

## L'immigration permanente

Les niveaux annuels d'immigration permanente s'élèveront à environ 45 000 admissions sur la période 2026-2029. Les admissions permanentes projetées par catégorie d'immigration sont présentées dans le tableau 2.

**Tableau 2 – Les admissions permanentes projetées pour la période 2026-2029**

RÉSIDENTS PERMANENTS	2026	2027	2028	2029
<b>Immigration économique</b>	<b>28 800</b> <i>(27 500 – 30 100)</i>	<b>28 800</b> <i>(27 500 – 30 100)</i>	<b>28 800</b> <i>(27 500 – 30 100)</i>	<b>28 800</b> <i>(27 500 – 30 100)</i>
Travailleurs qualifiés	28 275	28 275	28 275	28 275
Gens d'affaires	500	500	500	500
Autres catégories économiques <sup>1</sup>	25	25	25	25
<b>Regroupement familial</b>	<b>10 000</b> <i>(9 600 – 10 400)</i>	<b>10 000</b> <i>(9 600 – 10 400)</i>	<b>10 000</b> <i>(9 600 – 10 400)</i>	<b>10 000</b> <i>(9 600 – 10 400)</i>
<b>Réfugiés et personnes en situation semblable</b>	<b>5 750</b> <i>(5 500 – 6 000)</i>	<b>5 750</b> <i>(5 500 – 6 000)</i>	<b>5 750</b> <i>(5 500 – 6 000)</i>	<b>5 750</b> <i>(5 500 – 6 000)</i>
Réfugiés sélectionnés à l'étranger <sup>2</sup>	800	800	800	800
Réfugiés reconnus sur place <sup>3</sup>	4 950	4 950	4 950	4 950
<b>Autres immigrants <sup>4</sup></b>	<b>450</b> <i>(400 - 500)</i>	<b>450</b> <i>(400 - 500)</i>	<b>450</b> <i>(400 - 500)</i>	<b>450</b> <i>(400 - 500)</i>
<b>Ensemble de l'immigration</b>	<b>45 000</b> <i>(43 000 – 47 000)</i>	<b>45 000</b> <i>(43 000 – 47 000)</i>	<b>45 000</b> <i>(43 000 – 47 000)</i>	<b>45 000</b> <i>(43 000 – 47 000)</i>
Part de la sélection québécoise <sup>5</sup>	67 %	67 %	67 %	67 %
Part de l'immigration économique	64 %	64 %	64 %	64 %
Proportion d'immigrants connaissant le français	76 %	77 %	77 %	77 %
Proportion des personnes sur place <sup>6</sup>	54 %	65 %	65 %	65 %

1. Comprend les personnes du Programme des aides familiaux résidants et les autres immigrants de catégories économiques.
2. Comprend les personnes réfugiées prises en charge par l'État et les personnes réfugiées parrainées.
3. Comprend leurs personnes à charge à l'étranger.
4. Comprend diverses catégories particulières d'immigrantes et d'immigrants admis pour des motifs humanitaires ou d'intérêt public.
5. Immigration économique, personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger et autres personnes immigrantes.
6. Personnes ayant déjà eu un permis temporaire au préalable.

**Immigration,  
Francisation  
et Intégration**

**Québec** 

I-0087-FR (2025-11)